

Paris, le 24 janvier 2025

REACTION DE L'UMIH

Sur la parution la circulaire du 23 janvier 2025 « Orientations générales relatives à l'admission exceptionnelle au séjour prévue aux articles L435-1 et suivant du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile »

S'il n'est pas du rôle d'une organisation professionnelle de s'immiscer dans la politique migratoire de la France, qui relève du gouvernement et du parlement, des solutions emploi/métiers efficaces doivent être trouvées pour ses entreprises.

C'est pourquoi l'Umih, première organisation professionnelle du secteur de l'hôtellerie-restauration, a sollicité un entretien avec Bruno Retailleau, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur pour évoquer la problématique majeure du recrutement dans ce secteur, en vue de la prochaine parution de la liste des métiers en tension, et suite à la circulaire du 23 janvier 2025 « *Orientations générales relatives à l'admission exceptionnelle au séjour prévue aux articles L435-1 et suivant du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile* »,

Avec une volonté de dialogue constructif, l'Umih portera lors de son rendez-vous auprès du ministre d'Etat la réalité de la situation de l'emploi dans notre secteur, pour

- Demander une reconnaissance au niveau national de nos métiers dans la liste des métiers en tension, sur le modèle de ce qui est proposé dans le secteur agricole.
- Souhaiter que la nouvelle circulaire ne durcisse pas les conditions de régularisation et d'accès à l'emploi pour les ressortissants étrangers déjà présents sur notre sol et désireux de travailler dans nos métiers.